



### COMMISSION EUROPÉENNE



# TAX IDENTIFICATION NUMBERS (TINs) Numéro d'identification fiscale (NIFs)

Fiche pays: France (FR)

### 1. Structure du NIF

Format	Explication	Remarque
99 99 999 999	Le NIF est composé de 13 chiffres	Le premier chiffre du NIF est un "0", un "1", un "2" ou un "3". Pour le traitement informatique, le NIF doit être écrit en bloc de 13 chiffres sans espace.

### 2. Description du NIF

Les autorités fiscales françaises délivrent un numéro d'identification fiscale à toute les personnes physiques ayant une obligation déclarative fiscale en France.

Le NIF est attribué lors de l'enregistrement de la personne dans les bases de données de l'administration fiscale. Il est connu sous le nom de "numéro fiscal de référence" (ou numéro "SPI", Simplification des Procédures d'Imposition). Il est attribué à toute personne créée dans le référentiel des personnes de la DGFiP (référentiel PERS), pour l'ensemble des fiscalités. Il est unique, non signifiant, fiable et pérenne.

### 3. Où trouver le NIF?

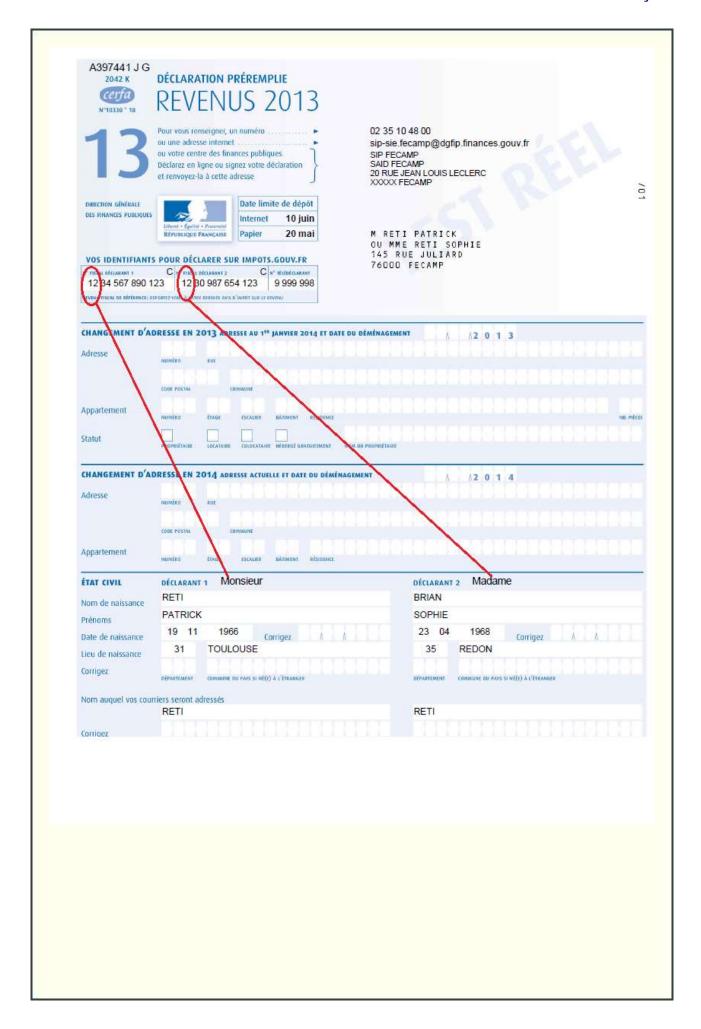
Le numéro fiscal de référence figure sur la déclaration pré-remplie d'impôt sur le revenu et les avis d'imposition à l'impôt sur le revenu, à la taxe d'habitation et à la taxe foncière.

Si un document est commun à plusieurs personnes, le numéro fiscal de chacun des contribuables concernés y est indiqué conformément aux informations de la rubrique "Etat civil" de la déclaration pré-remplie d'impôt sur le revenu.

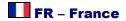
Le NIF qui doit être collecté est, selon les cas, le NIF du titulaire du compte ou du contrat, le NIF du détenteur du bien ou le NIF du bénéficiaire des revenus. Si plusieurs personnes sont concernées (par exemple dans le cas d'un compte-joint détenu par deux personnes), le NIF de chacune des personnes doit être collecté.

### 3.1. <u>Déclaration pré-remplie d'impôt sur le revenu (numéro fiscal déclarant)</u>





Version 07/09/2015 14:04:00 2/4



## 3.2. Avis d'imposition (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière) - rubrique "Vos références" (numéro fiscal)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ORIGINAL

A CONSERVER

#### AVIS D'IMPÔT 2014

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÉVEMENTS SOCIAUX sur les revenus de 2013

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP FECAMP 20 RUE DU GEN LECLERC 76400 FECAMP èco' pli 86 POITIERS PIC 30.08.14 CIO96D



M RETI PATRICK OU MME RETI SOPHIE 145 RUE JULIARD 76400 FECAMP

Vos références

Pour accéder à votre espace Particulier

Numéro fiscal :

Eéclarant 1 : 00 01 123 456 789 C

Céclarant 2 : 07 01 987 765 432 C

Numéro de télédéclarant : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 41 898

Référence de l'avis : 14 76 0123456 78

Numéro FIP : 761 51 12 1234567890 A Numéro de rôle : 011 A Date d'établissement : 10/06/2014 Date de mise en recouvrement : 31/07/2014 MONTANT À PAYER 

√otre situation

Au plus tard le 15/09/2014 (41) 381,00 €

Détail du montant à payer

Montant de votre impôt sur le revenu 1 816,00 €
Montant de vos prélèvements sociaux 3 565,00 €

 $\begin{array}{lll} \mbox{Versements sur le 1er acompte} & 2 \ 500 , \ 00 \ \in \\ \mbox{Versements sur le 2d acompte} & 2 \ 500 , \ 00 \ \in \\ \end{array}$ 

L'attribution des numéros fiscaux des déclarants 1 et 2 correspond à celle indiquée dans la déclaration pré-remplie d'impôt sur le revenu.

### 4. Site Internet NIF national

Informations sur le NIF :	http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espId=0&typePage=cpr02 &docOid=documentstandard_5147
Vérification en ligne du NIF :	Non disponible.

### 5. Point de contact NIF national

Contact	Services des impôts des particuliers



### 6. Avis juridique

Les informations relatives aux numéros d'identification fiscale (NIF) et à l'utilisation du module de vérification en ligne du NIF disponible sur le présent portail NIF européen font l'objet d'une clause de non-responsabilité, d'une déclaration concernant les droits d'auteur et de règles en matière de protection des données à caractère personnel et de la vie privée.

Déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle pour la République française

Propriété exclusive du ministère des Finances et des Comptes publics et/ou de leurs auteurs et ayantdroits, le contenu du présent site Web est protégé par les règles de droit françaises et internationales applicables en matière de droits de propriété intellectuelle et, en particulier, par les dispositions du code français de la propriété intellectuelle.

Il s'agit notamment des éléments rédactionnels figurant sur le site, de la présentation des écrans, et des logiciels nécessaires à l'exploitation, les logos, images, photos, graphiques, de quelque nature qu'ils soient.

Le ministère des Finances et des Comptes publics concède aux utilisateurs une simple autorisation de visualisation qui exclut notamment la réutilisation de tout ou partie du contenu de ce site pour quelque cause que ce soit.

L'autorisation de reproduction n'est concédée que sous forme numérique sur l'ordinateur qui sert à la consultation du site à des fins de visualisation des pages consultées par le logiciel de navigation de l'utilisateur.

Toute représentation totale ou partielle du site par quelque société que ce soit, sans l'autorisation expresse du ministère des Finances et des Comptes publics, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Lien: Code de la propriété intellectuelle français.

Lien: Code de la propriété intellectuelle français, chapitre relatif aux dispositions pénales.